

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0164

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Assainissement
Tél : 04 66 54 30 90
Réf : SG/RG/VL 2026

Objet : Cession d'un véhicule pour reprise par un professionnel pour l'année 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant l'état de vétusté du véhicule appartenant à la Communauté Alès Agglomération et le coût prohibitif de réparation au regard de sa valeur vénale,

Considérant la nécessité d'acquérir en urgence un véhicule d'occasion indispensable à la continuité du service public,

Considérant que seule la SASU GMK CARS 30 - 715 chemin de la Plaine - 30340 Salindres a fait une proposition,

Considérant que la SASU GMK CARS 30 a, dans ce cadre, proposé de reprendre le véhicule vétuste,

Considérant qu'il convient d'acter la cession de ce véhicule à la SASU GMK CARS 30 qui fera l'objet d'une sortie de l'actif du patrimoine,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Il convient de procéder à la cession du véhicule suivant, à savoir :

Marque et type de véhicule	N° ordre	Immatriculation et année d'immatriculation	Kilométrage/heures	Nom et adresse de l'acquéreur	Montant du rachat TTC
RENAULT KANGOO Code Parc C.A2.105	1	EK-924-AH 25 avril 2006	236 787 Kms	SASU GMK CARS 30 715 chemin de la Plaine 30340 Salindres	360 €

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Alès, le 18 MARS 2026

Le président
Christophe RIVENQ